

## PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le mardi 16 novembre 2021, à 19 h, à l'Édifice municipal.

---

Présences :	Maxime O. Bourgeois	- Maire
	Mariane Cullen	- Conseillère/Maire suppléante
	Marc Boudreau	- Conseiller
	Brian Cormier	- Conseiller
	Carole Duguay	- Conseillère
	Normand Dupuis	- Conseiller
	Yanic Vautour	- Conseiller
	Monique Bourque	- Directrice générale/Greffière
	Caroline LeBlanc	- Directrice générale/Directrice des finances
	Maryse LeBlanc	- Directrice des loisirs et de la programmation
	Eric Mallet	- Directeur des opérations et infrastructures
	Philippe Vachon	- Gérant du terrain de golf et de l'aréna
	Gérald Boudreau	- Chef pompier

Absence : Aucune

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Maxime O. Bourgeois, appelle la réunion à l'ordre à 19 h.

2. **Reconnaissance du territoire traditionnel non cédé**

Le maire fait la reconnaissance du territoire traditionnel non cédé.

3. **Constataion du quorum par la greffière**

La greffière constate le quorum.

4. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun conflit n'est déclaré.

5. **Adoption de l'ordre du jour  
Proposé par Brian Cormier  
Appuyé de Normand Dupuis**

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées, soit que les points  
12. a) *Présentation du projet de rezonage de la propriété portant le NID 70078654 à la zone Commerce général (CG) dans le but de permettre quatre cabines touristiques (rezonage Tasha Lyn Colwell-Brooker),* 12. b) *Examen des objections pour la demande de rezonage de Tasha Lyn Colwell-Brooker à la zone Commerce général (CG) pour la propriété ayant le NID 70078654 sur la rue Centrale pour permettre quatre cabines touristiques,* 12. c) *Première lecture (par son titre) de l'arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no 38-15Z*

P21 – 11 – 136

(*rezonage de Tasha Lyn Colwell-Brooker*) et 12. d) *Deuxième lecture (par son titre) de l'arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no 38-15Z (rezonage de Tasha Lyn Colwell-Brooker)* soient reportés aux points 6. c), d), e) et f) respectivement.  
**Adoptée à l'unanimité.**

6. **Présentations, requête et pétitions**

a) **Présentation - Marcel Dupuis**

Le maire présente un prix de reconnaissance à Marcel Dupuis, médaillé d'argent lors du championnat mondial individuel STIHL Timbersports, à Munich en Allemagne, le 2 octobre 2021.

b) **Présentation – comité COFJA 2023**

Madame Brenda Comeau fait une présentation au conseil. Monsieur Octave LeBlanc et quelques autres membres du comité sont aussi présents. Le COFJA réalise qu'en raison de la pandémie de la Covid-19, plusieurs facteurs viennent affecter l'organisation de l'événement. Un nouveau format a été conçu et celui-ci sera appliqué pour la première fois en 2022, lors des Jeux de Saint-Jean. En conséquence, le comité prévoit qu'une plus grande partie des compétitions sportives des Jeux de 2023 auront lieu à Memramcook et quelques-unes à Dieppe. Le COFJA demande à la municipalité l'accès à ses installations, entre autres, la piste d'athlétisme, le terrain de golf, l'aréna, ainsi que d'autres bâtiments. Il demande aussi un appui financier ainsi qu'en ressource humaine et une collaboration dans la recherche de commanditaires. Des levées de fonds ont déjà eu lieu et d'autres sont prévues l'an prochain. Les prochaines étapes consistent de finaliser certaines ententes et de trouver des commanditaires. En raison des changements apportés au format des Jeux, le budget total diminue de 400 000 \$ à environ 365 000 \$.

Le maire suggère quelques commanditaires qui pourraient s'intéresser au projet.

c) **Présentation du projet de rezonage de la propriété portant le NID 70078654 à la zone Commerce général (CG) dans le but de permettre quatre cabines touristiques (rezonage Tasha Lyn Colwell-Brooker).**

*(Résumé de la présentation faite en anglais)*

Les requérants, Tasha Lyn Colwell-Brooker et Jason Mathew Brooker présentent les détails de leur projet « Birchlane Cabins ». Le projet consiste d'installer des cabines touristiques sur leur propriété d'environ 20 acres. Les cabines, séparées par des tampons boisés, seraient d'environ 20' x 24' et seraient approvisionnées des comforts de la maison incluant une cuisine équipée, une salle de bain, une chambre luxueuse, un bbq, un hamac, un foyer extérieur et bien plus encore. Chacune des cabines pourrait accommoder jusqu'à 4 personnes et l'une d'elle pourrait aussi accommoder des animaux de compagnie. Des sentiers entretenus et la cueillette de fruits saisonniers seraient offerts. La saison opérationnelle est prévue du mois d'avril au mois d'octobre en lien avec d'autres activités communautaires.

Une cuisine licenciée située sur place fournirait des repas durant les fins de semaines. Afin de permettre aux propriétaires d'assurer le contrôle des activités



et la sûreté de ses clients et voisins, les cabines seraient à proximité de leur résidence personnelle, sur le même terrain.

Les membres du conseil posent quelques questions. Le contrôle des VTT, la proximité de l'accès à la propriété avoisinante, le bruit et la cuisine licenciée sont discutés. Les requérants partagent aussi leurs expériences précédentes dans le cadre de d'autres projets.

d) **Examen des objections pour la demande de rezonage de Tasha Lyn Colwell-Brooker à la zone Commerce général (CG) pour la propriété ayant le NID 70078654 sur la rue Centrale pour permettre quatre cabines touristiques**

*Présentation bilingue.*

Monsieur Phil Robichaud de la CSRSE présente les détails pertinents à la demande de rezonage proposée pour la propriété située au 1034, rue Centrale, identifiée par le NID 70078654 afin de permettre quatre cabines touristiques. Les requérants souhaitent également se réserver la possibilité d'un petit centre d'accueil et d'un commerce accessoire aux cabines. Le Comité de révision de la planification du sud-est recommande au conseil municipal de procéder au rezonage avec quelques conditions quant à l'impact sur l'environnement et l'assainissement de l'eau, l'approbation du chef pompier quant à l'accès, la visibilité pour tout nouvel accès, les usages permis, la quantité de cabines, la conformité au plan de site présenté et la possibilité d'une demande de dérogation.

La lecture des objections reçues fait suite. Monsieur Phil Robichaud clarifie certains points et donne de plus amples explications en réponse aux objections.

Suite à une invitation du maire, plusieurs membres de l'assemblée prennent la parole pour exprimer leurs préoccupations et inquiétudes face au projet. Les membres du conseil posent d'autres questions et demandent plus de précisions sur certains aspects.

e) **Première lecture (par son titre) de l'arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no 38-15Z (rezonage de Tasha Lyn Colwell-Brooker)**

**Proposé par Carole Duguay**

**Appuyé de Mariane Cullen**

Que le conseil accepte la première lecture (par son titre) de l'arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no. 38 avec l'ajout d'une condition additionnelle, soit que la limite sud de la propriété soit arpentée afin d'assurer une largeur minimale de 12 pieds pour l'accès. **(3 pour, 4 contre – Marc Boudreau, Brian Cormier, Yanic Vautour et Normand Dupuis).**

Au lieu de passer à la première lecture (par son titre), la directive est donnée aux requérants de faire arpenter la limite latérale sud afin de déterminer s'il y a suffisamment d'espace pour que l'accès requis par les services d'urgence soit d'une largeur minimale de 12 pieds, d'étudier les options pour prévenir le bruit et d'assurer une visibilité adéquate au point d'accès, d'évaluer si le drainage sera affecté par des modifications à l'accès et d'ensuite revenir au conseil avec les

résultats lors d'une prochaine réunion où la première lecture (par son titre) sera reconsidérée.

P21 – 11 – 137

**Ajournement**

**Proposé par Marc Boudreau**

**Appuyé de Yanic Vautour**

Que le conseil accepte d'ajourner la réunion et de rapporter les items à l'ordre du jour. La réunion est ajournée à 22 h 09. **Adoptée à l'unanimité.**



Maxime O. Bourgeois  
Maire



Monique Bourque  
Directrice générale/Greffière

